SAGE DE LA NAPPE DE BEAUCE

La nappe des Beauce constitue un réservoir d'eau parmi les plus importants de France. De cette ressource dépendent de nombreux milieux aquatiques et maintes activités humaines.
Dans les années 1990, les périodes de sécheresse ont déclenché des prélèvements agricoles importants. Cette situation a entraîné une succession d'étiages sévères des cours d'eau du territoire et a donné naissance à de nombreux conflits d'usages.
Cette situation a amené les acteurs locaux à engager une réflexion collective pour une gestion durable de la ressource.

Une concertation préalable à la mise en place du SAGE de la nappe de Beauce est organisée entre les services de l'Etat et la profession agricole.

Le SAGE de la nappe de Beau et de ses milieux aquatiques associés a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013.	**Le projet d'entrepôt est compatible avec les objectifs du SAGE**
Orientations et dispositions du SDAGE	**Dispositions prises**
Objectif n°1 : Gérer quantitativement la ressource	
Thématique	
Etat des prélèvements sur le territoire	Non concerné
Suivi quantitatif des eaux souterraines	
Suivi quantitatif des eaux superficielles	
Fréquence des crises sur les rivières	
Volumes maximums prélevables	Le site se trouve en zone de répartition des eaux. Cependant, l'activité du site n'implique pas de consommation d'eau de process. L'utilisation d'eau est uniquement liée à la présence humaine et à un besoin sanitaire. La consommation d'eau prévue sera largement inférieure aux 1000 m3/an au vu du faible nombre d'employés prévus sur site.
Incidence des forages proximaux	Non concerné
Objectif n°2 : Assurer durablement la qualité de la ressource	
Thématique	
Qualité des eaux brutes	Non concerné
Protection des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable	Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP
Diagnostics et évolution des pratiques en matière de produits phytosanitaires	Non concerné
Suivi et évaluation de la pollution par les nitrates d'origine agricole	Non concerné
Mise en conformité de l'assainissement collectif	Non concerné
Objectif n°3 : Protéger les milieux naturels	
Thématique	
Restauration des milieux et habitats	Non concerné
Restauration de la continuité écologique	Non concerné
Préservation des zones humides	Sans objet. Le site se trouve hors zones humides
Objectif n°4 : Gérer et prévenir les risques d'inondation et de ruissellement	
Thématique	
Préservation des champs d'expansion de crues et des zones inondables	Non concerné
Risque d'inondation	